L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 26 JUILLET 1885.

58ème Année.

VARIÉTÉS.

EN NOURRICE.

M. et Mme Loisel étaient un de ces ménages presque pauvres, mais presque élégants, comme on en rencontre surtout à Paris; lui, professeur dans une école municipale, laborieux, très doux, adorant sa femme; elle, fille de petits commerçants, vive, intelligente, et naturellement distinguée. Le mari touchait une haute paie de trois mille cinq cents francs. On habitait un modeste appartement au sixième, ou bon air, tout près de la place du Trône. A force d'industrie et de goût, avec des riens, avec les "occasions" et les "soldes" des grands magasins, madame, qui taillait elle-même ses robes, se composait des toilettes savantes et fraîches, qu'elle savait porter.

Le salon minuscule était tout égayé de menus ouvrages de femme et, dès le mois d'avril, on y voyait des fleurs. On allait au théâtre quatre ou cinq fois l'an, et quelquefois au concert, le dimanche. On visitait les expositions. On faisait de belles promenades à Paris ou dans les environs. On était patient, facile à la vie, amusé de peu, on attendait sans grogner les tramways et les Hirondelles. On jouissait, par curiosité enfantine et par sympathie, de toute la richesse et de toute l'élégance de Paris. On tirait de la grande ville tout ce qu'elle offre de divertissements pas chers, et on faisait même des économies.

* *

Un jour Mme Loisel se sentit mère. Ce fut une grande joie; on pouvait se permettre un enfant. Elle le nourrirait, et l'on prendrait une petite bonne. Elle commença la layette, et les heures passaient comme de beaux songes.

Les couches furent extrêmement laborieuses; pendant vingt-quatre heures la jeune femme ne fit qu'un cri. Mais quand on lui présenta son petit garçon, elle eut ce pâle et profond sourire, d'une infinie tendresse, qu'elles ont toutes à ce moment-là.

—Il est beau, dit-elle. Il s'appellera Georges, et je veux qu'il soit très heureux.

Le lendemain une métrite se déclarait. Le médecin dit qu'on la sauverait peut-être, mais qu'elle ne pourrait toujours pas nourrir son enfant. Le nouveau-né était chétif: le biberon, ce serait la mort. Il fallait prendre une nourrice à la maison ou le confier à une nourrice de la campagne.

Une nourrice à la maison, c'était chose impossible: on n'en trouverait pas à moins de soixante-dix francs par mois; et puis l'appartement était trop petit: il faudrait donc déménager! Et si la maladie de Mme Loisel se prolongeait, on serait obligé d'avoir une bonne par surcroît. C'était la ruine. L'enfant, d'ailleurs, avait besoin du grand air de la campagne.

M. Loisel alla donc au bureau des nourrices. Il en choisit une, rouge, épaisse, carrée, qui lui parut avoir une bonne figure. Rosalie Boulard habitait un petit village de la Beauce à vingt lieues de Paris, avait un mari charretier, un petit garçon de huit ans, et venait de mettre au monde un autre garçon, il y avait quinze jours. Elle présentait d'excellents certificats signés du maire et du curé.

La malade voulut absolument voir Rosalie:

—Vous aurez bien soin de mon petit, madame?

La nourrice se répandit en protestations:

—Oh! madame peut-être tranquille... On ne connaît dans le pays, madame peut s'informer.... J'aimerais mieux priver mon enfant à moi, je suis comme ça.... Quand on fait une chose, faut la faire comme on doit, n'est-ce pas, madame?.... Pauvre mignon! je l'aime déjà.... Si madame veut que je le fasse téter dès la suite? Parce que, voyez-vous, mon lait me fait mal....

La [illegible] mère fut ravie, quoique un peu [illegible]se, de voir son Georges téter pour la [illegible]mière fois, et de si bon appétit.

On [illegible]it à Rosalie la petite layette, [illegible] cadeau d'une robe neuve en mérinos [illegible] dans; y joignit une robe à elle, qu'elle [illegible]rait pu porter encore: [illegible] n'est presque pas usée. Vous l'a[illegible]rez pour vous, nourrice. Vous êtes [illegible]forte que moi..... mais il y a des [illegible].

R[illegible] se confondit en remerciements: [illegible]je vois bien que vous êtes du bon [illegible]. Aussi, n'ayez pas peur....

A[illegible]gent de la séparation, la malade [illegible] sur la pauvre figure jaune et ridée du petit Georges un de ces longs, longs baisers où l'on fait passer toute son âme. Et deux larmes lentes lui descendaient des yeux

Monsieur conduisit Rosalie à la gare, et quand il fut rentré:

—Décidément, dit-il, cette femme a une bonne figure, et je crois qu'elle soignera bien notre petit homme.

* *

Mme Loisel, que la conversation avec la nourrice avait épuisée, alla très mal les jours suivants. La fièvre augmentait; elle eut le délire; on craignit même une péritonite. Elle guérit enfin; mais pendant longtemps elle resta si faible qu'elle était obligée de garder la maison. Elle aurait bien voulu pourtant aller voir son petit! En attendant elle lui fit une jolie robe en molleton, avec des dessins très compliqués en soutache et çà et là des nœuds roses et des pompons, et l'envoya à la nourrice.

Le mari de Rosalie écrivait toutes les semaines. C'était toujours la même lettre: "Je mets la main à la plume pour vous dire que l'enfant se porte bien. Il a beaucoup renforcé; madame ne le reconnaîtrait pas." Et toujours il réclamait un supplément pour acheter du sucre on du savon: "Tout est si renchéri! Madame ne sait pas tout ce qu'il faut pour élever un enfant!"

M. et Mme Loisel ajoutaient cinq francs au mois de Rosalie et remerciaient par dessus le marché. Ils commençaient cependant à être gênés. La maladie de la jeune femme avait coûté gros; et puis il avait fallu prendre une bonne. Leurs économies étaient entamées. Tout cela, joint à la longue convalescence de madame, les forçait d'ajourner leur voyage.

* *

Hélas! quelles larmes la petite femme eût pleurées si elle avait su comment on traitait son Georges!

Rosalie n'était pas une méchante femme, mais quoi! elle avait son enfant à elle et c'était par lui qu'elle commençait. Et quand Fred avait tété son saoul, il ne restait pas grand chose pour le petit Parisien. Alors on lui donnait du lait de vache, quelquefois tourné (on était au mois de juin), et plus souvent encore, le lait était cher, on le bourrait de grasses panades trop lourdes.

Ce n'est pas tout: comme Rosalie était bonne mère et qu'elle n'avait pas, la pauvre ignorante, de grands raffinements de conscience, elle trouvait tout naturel de faire porter à son enfant la layette et toutes les jolies affaires du petit Georges. Quand la belle robe arriva, tout de suite elle la mit à Fred.

—Oh! qu'il est beau, mon petit garçon!

Et comme Georges, voulant sans doute protester contre cette injustice, hurlait désespérément:

—Veux-tu te taire, Parisien! fit Rosalie. Totor, va le pousser dans l'couche.

(On appelle "couche", en Beauce, une espèce de champ ou de jardinet attenant à la maison).

C'était ainsi chaque fois que Georges criait. Et Georges, mal nourri, en proie à une incurable diarrhée, criait souvent. "Est-il méchant!" disait Rosalie, et elle confiait le nourrisson à son autre gars, Totor. Mais Totor, n'ayant aucune raison de se sacrifier à ce petit malheureux, le déposait tranquillement au pied d'une meule de foin et s'en allait jouer à la fossette avec les polissons du village.

Georges avait tout à fait l'air et la mine de ces pauvres petits singes qu'on voit au Jardin des Plantes, s'en aller lentement de la poitrine. Et pourtant il tenait bon; il ne voulait pas mourir, le Parisien.

* *

Un jour enfin que la jeune femme se trouvait mieux, M. et Mme Loisel prirent le chemin de fer pour aller voir Georges. S'étant décidés subitement, ils n'avaient point averti la nourrice de leur arrivée.

Le village de Rosalie était à une demi-lieue de la station où ils descendirent par un temps maussade. Au milieu de la plaine immense et plate, sous le ciel bas et gris, le hameau misérable crempait dans ses fumiers. Il semble à Mme Loisel que son enfant était plus loin d'elle encore, étant dans un si vilain pays.

Une vieille, assise sur le pas d'une porte, leur indiqua la maison des Boulard.

Le cœur de la mère se serra en entrant dans cette chambre de paysans, malpropre et nue, pleine d'une odeur de fromages qui séchaient, et elle sentit presque un remords en songeant à son petit appartement de Paris, au berceau acheté d'avance et qui n'avait pas servi. Elle qui s'était promis tant de joie de ce voyage!

Fred était assis au coin de la cheminée, sur sa petite chaise, tout épanoui dans la belle robe de Georges. Le Parisien était dans l'couche, sous la garde de Totor, et par hasard il ne criait pas.

Mme Loisel en précipita sur Fred:

—O mon chéri! mon petit Georges!... Comme il est beau! comme il est fort! Sans la robe, je n'aurais jamais cru que c'était là mon petit.... Mais, nourrice, pourquoi lui mettez-vous sa belle robe tous les jours?

Rosalie jugea la situation d'un coup d'œil et répondit sans hésiter:

—Ah! madame! il est si bien avec!.. Allons! fais risette à la dame.. c'est ta maman.. C'est étonnant comme il ressemble à monsieur, vous ne trouvez pas, madame?

Or, si Alfred Boulard, rougeaud et pétant de graisse, ressemblait à quelque chose, c'était à un saucisson surmonté d'une pomme d'ap[illegible]. Mme Loisel se pencha sur le bébé et dit à sa femme:

—Mon Dieu, je ne suis pas un père dénaturé, mais tu sais! il n'est pas joli joli, ton garçon.

—Pas joli? monsieur est difficile, répliqua sèchement Rosalie, avec un accent de conviction qui lui gagna le cœur de Mme Loisel.

—Et votre enfant à vous nourrice? demanda la jeune femme. Est-ce qu'on pourrait le voir?

—Oh! il est chez sa grand'mère, avec son frère Totor.... La bonne femme a voulu le voir.... Je l'ai autant dire sevré.... Je ne lui donne plus à têter qu'une fois le matin et une fois le soir, pour que votre petit ait tout mon lait.... —Mais, nourrice, il ne faut pas. Vous pourriez partager. Je ne voudrais pas....

—Oh! ne vous inquiétez point. Fred est solide.... Vous le verrez tantôt.... Monsieur et madame sont sans doute ici pour quelques jours?

—Non, nourrice; nous sommes obligés de repartir par le train de six heures.

—Alors monsieur et madame mangeront un morceau.... une omelette au lard.... Et puis nous avons du vin, du bon vin.... Monsieur et madame ne peuvent pas refuser....

Rosalie sortit sous prétexte d'aller chercher les œufs. Elle trouva Totor dans l'couche:

—Ecoute, Totor. Emporte le Parisien....chez ta grand mère....où tu t'cches.... Tiens! v'là le biberon.... Et ne le ramène qu'à la nuit. Si tu reviens avant, je te casse les reins!

Et elle rentra, un sourire patelin sur ses grosses lèvres, au moment où Mme Loisel, en extase devant Fred, murmurait:

—Mais c'est qu'il me sourit! mais c'est qu'il n'a pas du tout peur de moi! On dirait qu'il sait que je suis sa maman.

* *

Un mois après, M. et Mme Loisel recevaient une lettre de Boulard, leur annonçant la mort de Georges: "Ça l'a pris pris tout d'un coup.... On l'avait pourtant bien soigné.... Rosalie en ferait une maladie...."

Donc le petit Parisien avait en la destinée inexplicable, affreuse, de ces petits enfants qui souffrent et crient pendant quelques mois et qui meurent sans y avoir rien compris. Une nuit il n'avait pas voulu s'endormir. Il avait refusé la panade et le bouillon; il avait même refusé le sein de Rosalie, le festin offert trop tard. Ses yeux convulsés roulaient, montraient leur blanc. Ses joues devenaient terreuses; il agonisait. Puis vers le matin, au lieu de cris, il avait poussé de petits gémissements, presque des plaintes de grande personne. Enfin il s'était tu et n'avait plus bougé. Sa mère était bien heureuse de n'avoir pas su cela.

* *

Il pleuvait à verse quand M. et Mme Loisel arrivèrent au village. La jeune femme, qui pleurait depuis Paris, n'en pouvait plus, chancelante dans sa robe mouillée, les yeux rouges sous le crêpe.

Rosalie, dès le matin, avait envoyé Totor et Fred chez leur grand mère. Elle aussi pleurait, sincèrement ma foi! et si fort que Mme Loisel alla tout de suite l'embrasser.

Puis la mère regarda, dans le tercenet d'osier, le petit cadavre.

Georges portait pour la première fois sa belle robe, toute salie par Fred, il était d'une maigreur effrayante; des joues de vieille cire, le nez aminci, les paupières bleuâtres. Sa petite bouche entrouverte, pâle avec un peu d'écume au fond, était avivée de violet sur les bords.

—Pauvre petit! comme il est changé! disait la mère en sanglotant.

M. Loisel regardait l'enfant mort, attentivement, sans rien dire. Un doute horrible lui venait.....

—Allons! fit Rosalie, ne le regardez plus! Ça vous fait trop de peine.

Tout à coup Totor entra, sans prévenir, tenant Fred dans ses deux bras comme un paquet.

Rosalie devint blême. Ce nigaud de Totor expliqua que sa grand mère était malade et qu'elle n'avait pas voulu d'eux.

Et Fred, coiffé d'un des bonnets de Georges, serré dans une de ses brassières, chaussé de ses souliers blancs, Fred crevant de santé, Fred bon garçon et tout frétillant dans les bras de Totor, se mit à sourire au monsieur et à la dame.

Subitement ils comprirent tout. Mme Loisel regarda Rosalie dans les yeux.

M. Loisel marcha tout droit sur la nourrice qui recula, épouvantée, dans un coin de la chambre, et il leva ses deux poings. Mais il songea: "A quoi bon? Rien à faire. Elle tierait, et cela ne servirait à rien de l'assommer." Et il revint s'asseoir près du berceau, la tête sur la poitrine et les bras pendants.

Et voilà que maintenant Rosalie, secouée de sanglots, se roulait par terre avec un désespoir de brute....

* *

Le menuisier vint; puis le curé, avec un enfant de chœur criblé de taches de son et portant une vieille croix désargentée qui branlait sur son manche.

Ils sont navrants, ces enterrements de nourrissons parisiens qu'on voit traverser parfois les rues désertes des villages, traînant, derrière le corbeau grand comme une boîte à violon, un monsieur et une dame en deuil qui passent en se tamponnant les yeux jaudis que les hautes terres regardent curieusement du seuil des granges, et qui vont laisser un morceau de leur cœur dans le coin d'un cimetière perdu....

Quand la première pelletée de terre tomba, Mme Loisel, à qui sa maladie avait fait oublier l'ancien et l'unique baiser donné à Georges, jeta ce cri:

"Ah! mon pauvre petit! je ne t'aurai donc pas embrassé vivant!"

* *

En revenant du cimetière, Rosalie, inconsciente, dit à Mme Loisel:

—Si madame avait prochainement un autre bébé, madame voudrait bien me donner la préférence!....

JULES LEMAITRE.

On vient d'installer au musée de Bruxelles le reptile gigantesque trouvé il y a quelques mois dans une carrière près de Mons.

Le Hainosaure, tel est le nom de l'animal, appartient à une famille de grands lézards marins, dont le représentant le mieux connu jusqu'ici est le Mosasaure de Maestrich. En vie, le Hainosaure devait avoir 15 mètres de long; sa colonne vertébrale est composée de 150 vertèbres environ.

Les restes que l'on peut contempler aujourd'hui sont: la tête complète, de 1 m. 60 de long, avec de puissantes machoires armées de dents aiguës; la colonne vertébrale constituée par une suite de 90 vertèbres, suivie d'une lacune de 4 mètres à peu près, représentant environ 40 vertèbres manquantes, puis d'une nouvelle série de 10 petites vertèbres formant l'extrémité de la queue.

Le thorax porte nos côtes et la mageoire de gauche incomplète. La mageoire de droite est incomplète et des deux nageoires d'arrière, on n'a trouvé qu'un seul os.

Malgré des lacunes inévitables, l'aspect du monstre marin est à la fois saisissant et terrible; il donne bien l'idée de ces énormes reptiles voraces qui peuplaient les mers pendant les temps géologiques.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier; un brillant horizon les sollicite; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les jurés du concours seront se connaître strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, COMME auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes:

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an, confère le titre et les privilèges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront part aux prières, aux suffrages, aux mérites et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé spécialement du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des sociétaires dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la dite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique-Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

L'opinion d'une Reine.

J. M. Queen écrit de Johnstown, W. Va., qu'il a été très malade pendant plusieurs années, mais que s'étant décidé à employer le PERUNA, il se sent à peu près guéri; il estime que c'est le plus précieux remède qui existe. Il dit qu'il doit envoyer à quinze Lilliputiens pour se procurer, mais que cette peine est peu de chose comparée au bien qu'il éprouve.

Ellwood Shallcross, ancien éditeur du Saturday Journal, Wheeling, W.Va., dit: "Messieurs, il y a quelque temps je fus atteint d'une vive douleur au dos, dans la région des reins. Ayant lu votre annonce, j'allai chez Logan et Co, de cette ville, et achetai une bouteille de PERUNA: Mon mal a complètement disparu. Je crois pouvoir recommander en toute conscience ce remède comme une panacée pour toutes les douleurs.

M. Aaron Scheffler. Alma, Marion County, Ills., écrit: "Dr S. B. Hartman & Co., Columbus, O.—Chers messieurs, —Ma femme et moi nous avons pris trois bouteilles de vos médicaments et nous nous en sommes très bien trouvés. Ma femme souffrait d'une névralgie, de maux de tête, et de faiblesse d'estomac. Les maux de tête ont disparu depuis deux semaines. Elle n'a pris que du PERUNA. J'ai employé les deux médicaments, et l'état général de ma santé s'est tellement amélioré qu'il me semble être un nouvel homme. Je ne souffre presque plus de l'estomac. Le MANALIN agit efficacement sur l'intestin. Nous avons l'intention de continuer à prendre les deux médicaments jusqu'à parfaite guérison.

T. J. Ewing, Cattlesburg, Ky., écrit: "Au commencement de l'hiver dernier je pris froid et j'eus une mauvaise toux. Ayant été ensuite exposé à l'inondation, mon mal augmenta. Votre PERUNA m'a fait beaucoup de bien. Je ne tousse plus, je ne souffre plus, et j'engraisse.

Thomas Bradford, 314 Western Avenue, Allegheny City, Pa., écrit: "J'ai eu pendant trois ans une maladie du foie; j'ai craint un moment que je serais obligé de cesser de travailler; j'ai pris deux bouteilles de votre PERUNA, et je suis bien à cette heure."

S. Wolf & Son, Wilmot, Ohio, écrit: "Nous vendons vos médicaments et on en est très satisfait."

Le Pe-ru-na se vend chez tous les pharmaciens au prix de $1.00 la bouteille, et de $5 six bouteilles. Si votre pharmacien ne la vend pas, nous vous l'enverrons sur le reçu du prix régulier. Nous préférons cependant que vous vous le procuriez de votre pharmacien; mais, dans le cas où il n'en aurait pas, ne cédez pas au conseil que l'on vous donnerait de faire payer d'un autre médicament, demandez-le nous, et il vous sera immédiatement envoyé.

S. B. HARTMAN ET CIE,
Colombus, Ohio.

Migraines. — Maux de Tête

GUARANA

de GRIMAULT & Cie Pharm à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les *coliques*.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

Proclamation de la Quarantaine

PAR LE

Gouverneur de la Louisiane.

Conformément à la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, contenue dans une résolution adoptée par ce corps, le 27me jour du mois de mai 1885; et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, je, Samuel Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, lance ici ma proclamation révoquant celle que j'ai lancée le 18me jour du mois de mai 1885, à partir du 10me jour du mois de juin 1885; et conformément à la dite résolution, je lance ici la proclamation suivante qui aura force de loi à partir du 10me jour du mois de juin 1885:

Tous navires ainsi que leurs équipages, passagers et cargaisons arrivant aux diverses stations quarantenaires de l'Etat seront soumis à une inspection par les officiers de santé de ces stations.

Tous navires, équipages, passagers et cargaisons arrivant à la station de quarantaine du Mississipi, d'un des ports inter-tropicaux américains et des Indes seront soumis à des mesures sanitaires maritimes d'après le classement que voici:

(1ère classe). Navires arrivant des ports non-infectés.

(2me classe). Navires arrivant de ports en suspicion.

(3me classe). Navires arrivant de ports infectés.

(4me classe). Navires qui, sans égard aux ports d'où ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire les navires qui ont à leur bord la fièvre jaune ou d'autres maladies contagieuses ou infectieuses à leur arrivée, ou qui en ont eues pendant leurs voyages.

Les navires de 1ère classe seront soumis à un système maritime complet de salubrité à la station quarantenaire, sans être détenus, navires et passagers, plus longtemps qu'il ne faut pour être mis dans les conditions de salubrité voulues.

Les navires de 2me classe subiront une détention de cinq jours pour l'examen des personnes, dès la première heure de leur arrivée des ports infectés.

Les navires de 3ème classe subiront une détention de sept jours dès la première heure de leur arrivée des ports infectés.

Les navires de 4me classe seront envoyés à la station de quarantaine inférieure pour y subir, vires et personnes, des mesures de salubrité, sans être détenus le temps que le Bureau de Santé Jugera convenable. Ainsi, tous navires arrivés de ports de la Méditerranée que l'on sait ou voudrait infectés de choléra, ou capable de le devenir sous tard, seront soumis aux exigences précédemment énoncées.

De même qu aucun navire arrivant des ports ci-dessus désignés et appartenant aux 2me, 3me et 4me classes, ainsi qu'il est dit dans le classement plus haut mentionné ne pourra passer les stations de quarantaine des Rigolets ou de l'Atchafalaya sans avoir subi la détention de 40 jours et avoir été parfaitement nettoyé et désinfecté.

Les officiers de quarantaine des diverses stations sont chargés de rigoureusement mettre en vigueur cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'en poursuivre sévèrement les violateurs.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge ce 28e jour du mois de mai A. D. 1885.

S. D. MCENERY.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

Le Bureau de Santé de la Louisiane fait les recommandations suivantes aux agents, propriétaires et commandants des navires dans le but de faciliter les travaux des officiers de la quarantaine et de réduire la détention des navires à sa durée la moins longue.

1. Les navires doivent se départir pendant la saison de quarantaine de toutes dépenses de laine, sofas, rideaux, tapis et tels autres articles semblables, autant que possible.

2. Autant que possible, les navires devront n'avoir de leurs équipages que des hommes acclimatés.

3. Lorsque les navires font escale dans un port infecté de fièvre jaune, ils doivent jeter l'ancre au large, si c'est possible; et les équipages doivent s'abstenir d'aller à terre, la nuit surtout.

4. Quand c'est possible, les marchandises doivent être placées de façon à donner accès aux pompes parmi elles et à permettre aux officiers de quarantaine de faire enlever l'eau et laver les cales.

5. Une attention spéciale doit être consacrée à l'entretien propre des navires, des personnes; et il doit être pourvu à la ventilation de tout le moitié du bâtiment. Le meilleur désinfectant peut être obtenu du Bureau de Santé ou d'un de ses officiers; ils indiqueront le moyen de s'en servir.

6. Les navires faisant le commerce des fruits doivent toujours être propres afin d'éviter les délais aux stations de quarantaine. Les commandants doivent avant d'arriver faire nettoyer les cales, afin que les navires puissent être mis dans d'excellentes conditions sanitaires, et d'éviter une trop longue détention.

7. Les navires suivant les recommandations qui précèdent seront l'objet d'une considération spéciale aux stations de quarantaine. La détention et les frais de nettoyage et de désinfection étant nécessairement moindres.

DEPARTEMENT EXECUTIF.

Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux recommandations du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, contenues dans une résolution votée par le dit Bureau, à une assemblée spéciale qui a eu lieu le 11 juin 1885 et en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi, moi, SAMUEL DOUGLAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'amende par les présentes la proclamation officielle du 28 mai 1885, relative à la quarantaine, comme suit:

Que les navires de seconde et troisième classe soient soumis à une désinfection maritime complète et que tous passagers soient retenus à la station de quarantaine pendant au moins cinq jours pleins, après leur arrivée à la quarantaine; cet amendement devant être mis en vigueur à dater du 17 juin 1885.

L'attention des différents officiers de quarantaine est appelée sur l'amendement ci-dessus. Ils sont en outre requis et enjoints de mettre rigoureusement à exécution la proclamation de quarantaine du 28 mai 1885, amendée comme ci-dessus.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et l'sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce treizième jour de juin (A. D. 1885.

(Signé) S. D. MCENERY.

Par le Gouverneur,
(Signé) JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie du Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les douleurs, la spermatorrhée et toutes les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulator Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.

2 9marsl—1an

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

153 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de bonne satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 85—1 an

SCIENTIFIC AMERICAN

ESTABLISHED 1845

The most popular Weekly newspaper devoted to science, mechanics, engineering, discoveries, inventions and patents published. Every number illustrated with splendid engravings. This publication, furnishes a most reliable encyclopedia of information which no person should be without. The popularity of the SCIENTIFIC AMERICAN is such that its circulation nearly equals that of all other papers of its class combined. Price, $3.20 a year. Discount to Clubs. Sold by all newsdealers. MUNN & CO., Publishers, No. 361 Broadway, N. Y.

PATENTS. Munn & Co. have also had Thirty-Seven Years' Practice before the Patent Office, and have prepared over Ten Thousand Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, and all other papers for securing to inventors their rights in the United States, Canada, England, France, Germany and other foreign countries, procured at short notice and on reasonable terms. Information as to obtaining patents cheerfully given without charge. Hand-books of information sent free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the Scientific American free. The advantage of such notice is well understood by all persons who wish to dispose of their patents.

Address MUNN & CO., Office SCIENTIFIC AMERICAN, 361 Broadway, New York.

LES SEULES VÉRITABLES

DRAGÉES DÉPURATIVES IODURÉES DU Dr GIBERT

Membre de l'Académie de Médecine et Médecin en Chef de l'Hôpital Saint-Louis

GUÉRISSENT PROMPTEMENT ET RADICALEMENT

LES RHUMATISMES CHRONIQUES, les MALADIES de la PEAU les plus INVÉTÉRÉES, les DARTRES, SCROFULES, ENGORGEMENTS, ULCÈRES, VICES du SANG, et tous les Accidents provenant des Maladies contagieuses (syphilitiques) récentes ou anciennes, et qui ont été rebelles à tout autre traitement.

Ces DRAGÉES renferment tous les principes actifs du véritable SIROP DÉPURATIF du DOCTEUR GIBERT et offrent le grand avantage d'être d'un emploi extrêmement commodes et agréable.

Se défier des contrefaçons et exiger sur l'enveloppe le timbre (imprimé en bleu) du Gouvernement français, et les signatures ci-dessous à l'encre rouge:

Gibert & Boutigny

Paris, Pharmacie BOUTIGNY, Desfaubriers Sucr., 31, r. du Cloître

Et dans les principales Pharmacies et Drogueries de l'Univers.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emile Bouny vs. Peter Jones et le Dr. John T. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,105.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Quatre certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, voisins, droits, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Faubourg Delord, Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Benjamin, maintenant Thalia, Nouvelle Levée, maintenant Peters, et Suzette, maintenant Erato, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un certain plan dressé par Albert G. Blanchard, député voyer, le 14 février 1882, et annexé au procès-verbal d'une assemblée de famille tenue en l'étude de Eusèbe Bonny, notaire, le 25 février 1882, lesquels lots mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir:

Les lots numéros un et deux mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un formant le coin des rues Tchoupitoulas et Thalia; le lot No 3, qui fait partie du nouveau de terre désigné par le No 3, sur un plan de Moelhausen en date du 27 janvier 1847, mesure trente-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 5 mesure trente-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur cent vingt-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les susdits lots de terre ont été achetés par ledit Peter Jones, comme suit, à savoir:

Le lot No un de la succession de Robert N. Ogden, d'après un acte passé par devant Emmanuel Burthe, anciennement notaire en cette ville, le quatrième jour de mai 1868, et les lots No deux et trois et quatre de F. S. Ogden et als, d'après un acte passé par devant le même notaire, le vingt-huitième jour d'avril 1868.

Tous les susdits lots de terre ont été adjugés au dit Peter Jones, en vertu d'un décret rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le dix jour de mars 1882, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Devany, veuve de Peter Jones, No 5215 du docket de cette cour, lequel décret a dûment été enregistré dans le bureau des hypothèques de cette ville, livre No 155, Fol 457.

Et la part et l'intérêt indivis du dit Dr J. T. Jones à la dite propriété a été acquis par lui comme un des héritiers de feu son père, Mme Marie Devany, femme du dit Peter Jones.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

30juin—7 14 21 28 juil 1 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Abraham Rosenfeld vs. E. Forchheimer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14 341.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou